

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 022-200064699-20240202-ARR\_DP22209C093-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de BEAUSSAIS-SUR-MER



Plessix-Balisson • Ploubalay • Trégon

BEAUSSAIS SUR MER

## DECLARATION PREALABLE ABANDON DU PROJET

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Demande déposée le 08/08/2022 |  |
| Par :                         | Madame RAUT Danielle                                       |
| Demeurant à :                 | 2 Impasse De Joliet - Ploubalay<br>22650 BEAUSSAIS-SUR-MER |
| Sur un terrain sis à :        | 2 Impasse De Joliet - Ploubalay<br>22650 BEAUSSAIS-SUR-MER |
| Cadastré :                    | 209 AD 293   |
| Nature des Travaux :          | Construction d'un garage intégré à la maison               |

N° DP 022 209 22 C0093

### Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la déclaration préalable présentée le 08/08/2022 par Madame RAUT DaniellE, demeurant 2 Impasse de Joliet – Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'un garage intégré à la maison,
- sur un terrain situé 2 Impasse De Joliet, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 02/02/2024 demandant l'annulation de la demande susvisée ;

### ARRETE

*Article 1* : La présente déclaration préalable est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 02/02/2024  
Le Maire Eugène CARO,

